



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-Saint-Denis

Ville de Vaujours

CERTIFICAT TACITE A UN PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme - DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 16/09/2020		Complétée le : 18/09/2020	N° PC 093 074 20 C0012
Par :	MADAME ET MONSIEUR		
Demeurant à :	8 RUE MOLIERE – 93410 VAUJOURS		Surface de plancher créée : 43 , 84 m ²
Pour :	DEMOLITION BOXES ET GARAGES – EXTENSION HABITATION + 2 PLACES DE STATIONNEMENT.		Nb de logements : 1 Nb de bâtiments : 1
Sur un terrain sis à	8 RUE MOLIERE – 93410 VAUJOURS		Destination : HABITATION
Cadastré	A 2235		

ARRETE MUNICIPAL DE NON-OPPOSITON N°21/085

Le Maire de la commune de Vaujours certifie que Madame et Monsieur [] sont titulaires d'une autorisation tacite, au permis de construire, enregistrée sous le numéro PC 093 074 20 C0012 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 16 novembre 2020.

Considérant que conformément à l'attestation du propriétaire, une étude de sol sera réalisée pour prendre en compte le projet.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Vaujours, le 25 juin 2021

Le Maire,



DOMINIQUE BAILLY
Vice-Président de Grand Paris –Grand Est

OBSERVATIONS :

Le pétitionnaire est informé qu'il devra s'acquitter de la Taxe d'Aménagement (TA) dont le montant lui sera notifié ultérieurement. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-085-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021